

Ordre des vœux hors Académie de Versailles	VOEUX	Sous statut scolaire -S- ou Sous statut d'apprenti -A- (*)	ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ	Demandes dérogation Oui/Non (**)	CODE VOEU
N°1	A compléter uniquement si vous faites des demandes en dehors de l'académie de Versailles	S <input type="checkbox"/> ou A <input type="checkbox"/>	Lycée : Ville :		
N°2		S <input type="checkbox"/> ou A <input type="checkbox"/>	Lycée : Ville :		
N°3		S <input type="checkbox"/> ou A <input type="checkbox"/>	Lycée : Ville :		
N°4		S <input type="checkbox"/> ou A <input type="checkbox"/>	Lycée : Ville :		
N°5		S <input type="checkbox"/> ou A <input type="checkbox"/>	Lycée : Ville :		

(*) Sous statut d'apprenti

IMPORTANT : l'affectation n'est effective que lorsque le candidat a procédé à son inscription auprès de l'établissement d'accueil dans les délais figurant sur la notification d'affectation. Sans cette confirmation, la place sera proposée à un autre élève.

Les mentions légales relatives à l'application AFFELNET-Lycée peuvent être consultées sur le site de l'académie.

DATE :

Signature des DEUX responsables légaux. En cas de séparation, le parent éloigné doit envoyer un message au professeur principal via l'ENT avec son nom, prénom, la liste des vœux dans le même ordre que ceux sur cette feuille avec sa signature.

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :



PARTIE RESERVEE A L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

DECISION D'ORIENTATION : Cochez la (ou les) case(s) correspondante(s)

(**) Demandes de dérogation : Pour une admission en 2^{ème} GT dans un lycée qui n'est pas un lycée de desserte relevant de votre zone géographique, l'établissement remet la fiche 24 « demande d'assouplissement à la carte scolaire ».

Rien à compléter ici